

Cahier de doléances du Tiers État de Gressy-près-Clays (Seine-et-Marne)

Cahier des doléances et plaintes du seul propriétaire, dans l'ordre du tiers-état, du village de la paroisse de Gressy-près-Clays, député de sa communauté pour l'élection aux Etats généraux.

Il se joint au vœu général du royaume sur l'intérêt commun de la France, qui fait demander principalement :

1° L'établissement de la constitution sur des bases certaines et reconnues.

2° La vérification et liquidation des dettes de l'Etat.

3° L'abolition de tous les privilèges et exemptions pécuniaires relatifs à la contribution aux impôts ;

Et 4° Le rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'administration et la responsabilité des ministres ainsi que la publicité de leurs comptes annuels.

À ces grands objets il ose se permettre d'en ajouter un, qui semblera peut-être d'un intérêt plus particulier, mais qu'il croit lié de très-près au général.

On se plaint partout de l'administration des communes, qui consomment presque sans fruit des terrains immenses dans le royaume.

De plus, leur propriété n'est guère assurée que par l'usage, et il n'y a pas de titres publics qui en établissent le droit et la consistance.

Il est à désirer qu'une loi ordonne :

1° Que cette propriété soit constatée de la manière la plus convenable, et que les actes juridiques en soient déposés dans les archives publiques.

2° Qu'il soit fait une évaluation de la quotité suffisante aux besoins et pacage de chaque communauté.

3° Que le surplus soit partagé entre les habitants, mais en raison inverse des propriétés de chacun d'eux, c'est-à-dire de façon que, dans les partages, les lots les plus forts fussent donnés à ceux qui n'ont rien, et les moindres, par dégradation, à ceux qui possèdent quelque chose, jusqu'aux riches qui n'auraient aucun lot.

Les avantages d'une pareille loi paraissent frappants ; d'une part, sans rien coûter, elle assurerait la subsistance d'une grande partie de la classe indigente des habitants de la campagne ; de l'autre, elle rendrait à la culture une grande quantité de terrains perdus.

Et enfin, ce serait un moyen de plus pour la contribution aux charges de l'Etat.